Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation unique

Eolien - Méthanisation - Production d'électricité ou de biométhane à partir de biogaz

PROJET EOLIEN DU BOIS DE SAINT-AUBERT

Cochez les cases vérifiées par votre dossier

1. Identification du projet

➔ **Pétitionnaire :**

Si personne physique : Nom …..... Prénom : …....
Si personne morale : dénomination sociale **Les Vents du Sud Cambrésis s.a.s.**

➔ **Communes et départements d'implantation du projet :**

Commune	Département
Walincourt-Selvigny	**59**
Haucourt-en-Cambrésis	**59**

➔ **Caractéristiques du projet** :

Le projet relève du **titre I^er^** de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 :

CASE 1 A ☒ parc éolien

CASE 1 B ☐ méthanisation — *CASE 1 B1* ☐ de plus de 100 t/j ; *CASE 1 B2* ☐ avec plan d'épandage

CASE 1 C ☐ installation de production d'électricité ou de biométhane à partir du biogaz

CASE 1 D ☐ le projet est situé dans le périmètre d'un immeuble classé ou inscrit

2. Procédures d'instructions concernées par l'autorisation unique sollicitée

Outre la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE soumise au régime de l'autorisation définie à l'article L. 512-1 du code de l'environnement, votre demande d'autorisation unique comporte :

CASE 2 A ☒ une **demande de permis de construire** (article L. 421-1 du code de l'urbanisme)

CASE 2 B ☐ une **demande d'autorisation de défrichement** (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier)

CASE 2 C ☐ une **demande d'autorisation d'exploiter une installation de production électrique** (article L 311-1 du code de l'énergie)

CASE 2 D ☒ une **demande d'approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité** (article L 323-11 du code de l'énergie)

CASE 2 E ☐ une **demande de dérogation "espèces protégées"** (4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement)

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

3. Pièces présentes dans le dossier déposé
(Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Sommaire 'inversé'		Observations
	Fichier(s) concerné(s)	Pages concernées	
☒ identité du demandeur (R 512-3 1° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 11	/
☒ emplacement de l'installation (R 512-3 2° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 11	/
☒ nature et volume des activités, rubrique de classement nomenclature installations classées (R 512-3 2° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 13 - 21	/
☒ les procédés fabrications (R 512-3 4° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 22 - 24	/
☒ les capacités techniques et financières de l'exploitant (R 512-3 5° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 24 - 39	/
☒ *Nature, montant et délai de constitution des garanties financières (R 512-5° du CE) (nota : obligatoire pour certaines installations)*	B-1 Notice descriptive	p. 35 - 39	/
☒ une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)	B-6 Plans réglementaires	/	Carte au 1/25 000
☒ un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)	B-6 Plans réglementaires	/	1 plan au 1/2 500
☒ un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	B-6 Plans réglementaires B-1 Notice descriptive	/ p.5	3 plans au 1/1 000 Lettre de demande de dérogation d'échelle
☒ *une étude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)*	B-3a Etude d'impact B-3a Etude d'impact – Annexes B-3b Etude d'impact paysager B-2 Etude d'impact - RNT	/	
☒ *une étude de dangers (R 512-6 I 5° du CE)*	B-5 Etude de dangers B-4 Etude de dangers - RNT	/	/
☒ *avis des intéressés sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 5° du CE)*	B-1 Notice descriptive	p. 73 - 79	En annexe 11
☒ *une évaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)*	B-3c Etude des incidences Natura 2000	/	/
☐ *pour les installations IED, liste des pièces détaillées au R515-59 (à compléter par DREAL)*	/	/	/

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

3. Pièces présentes dans le dossier déposé
(Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	**Sommaire 'inversé'**		**Observations**
	Fichier(s) concerné(s)	**Pages concernées**	
☒ *une lettre de demande précisant* ☒ l'identité de l'architecte auteur du projet (sauf si le projet correspond aux cas prévus à l'article R*. 431-2 du code de l'urbanisme et que les travaux ne nécessitent des démolitions soumises à permis de démolir) ☒ *la destination des constructions* ☒ *la surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations* ☐ *lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher*	**B-1 Notice descriptive**	**p. 3**	**/**
☒ *le projet architectural mentionné au b) de l'article R. 431-7 du code de l'urbanisme*	**A- demande de Permis de construire**	**/**	**/**
☒ la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions prévues à l'article A. 431-4 du code de l'urbanisme	**B-1 Notice descriptive**	**p. 15**	**/**

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

3. Pièces présentes dans le dossier déposé
(Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)

Pièces prévues aux articles 5 à 7 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Sommaire inversé		Observations
	Fichier(s) concerné(s)	Pages concernées	
☐ Si le projet nécessite une autorisation de défrichement (case 2 B cochée), ☐ l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement envisagé, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	/	/	Demande non nécessaire
☐ Si le projet nécessite une *autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie* (case 2 C cochée), ☐ l'étude d'impact précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	/	/	Demande non nécessaire
☒ Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie (case 2 D cochée), ☒ l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	B-5 Etude de dangers	p. 189 à 203	/
☐ Si le projet nécessite *dérogation « espèces protégées »* (case 2 E cochée), ☐ *l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées*	/	/	Demande non nécessaire

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

3. Pièces présentes dans le dossier déposé (Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)			
Pièces prévues à l'article 8 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	**Sommaire inversé**		**Observations**
	Fichier(s) concerné(s)	**Pages concernées**	
☒ si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports ☐ *accord de la Défense* ☒ *accord de la DGAC* avis sur le projet sur les compétences relevant du Ministère de la Défense (obstacle navigation aérienne article L 6352-1 du code des transports, champ de vue article L 5112-1 du code de la défense, polygone d'isolement article L 5111-6 du code de la défense, accord zone aérienne de défense)	**B-3a Etude d'impact - Annexes**	**p. 84 à 91**	**Le dossier contient l'accord de la DGAC, et la demande d'autorisation effectuée auprès de la Défense, car le retour celle-ci n'a pas été reçu le jour du dépôt.**
☐ si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense ☐ *accord de la Défense*	**/**	**/**	**Demande non nécessaire**
☒ s'il s'agit d'un projet éolien ☐ *accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation*	**B-3a Etude d'impact - Annexes**	**p. 84 à 86**	**Le dossier contient uniquement la demande d'autorisation car le retour de la défense n'a pas été reçu le jour du dépôt.**
☐ *s'il s'agit d'un projet éolien et si le projet ne respecte pas les distances d'éloignement prévues par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 pris en application de l'article L 512-5 du code de l'environnement* ☐ *accord de **tous** les opérateurs radars concernés (précisez lesquels :.....* *.....* *.....)*	**/**	**/**	**Demande non nécessaire**

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

6. Signature du pétitionnaire

Identité du signataire :

Société : Les Vents du Sud Cambrésis.....

Nom et Prénom BREBION Antoine

Qualité Président

Signature du pétitionnaire

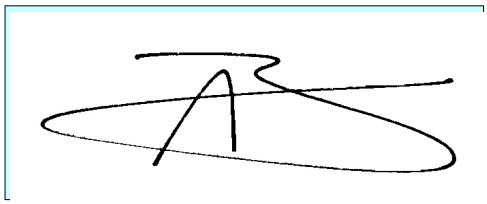

Fait à : Lille , le 27/06/2019